

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 400 Millions de Francs

Registre du Commerce Seine N° : 50.816. — N° d'Immatriculation sur la liste des Banques Françaises : 49.

---

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à la Commission du contrôle des banques

---

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1946

Compte de Profits et Pertes

---

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

---

IMPRIMERIE CHAIX

20, Rue Bergère

PARIS

# COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- MM. CELIER (Alexandre), *Président honoraire.*  
GAUSSEL (Georges), *Président.*  
FARNIER (Charles), *Vice-Président, Directeur Général.*  
LAURENT (Charles), *Vice-Président.*  
BOISSARD (Henri), *Administrateur.*  
BORREDON (Gilbert), —  
CHASSY (Georges), —  
DENIS (Pierre), —  
DOUMENG (Jean-Baptiste), —  
PERNOT (Alexandre), —  
VIGUIÉ (René), —  
N... —

## CENSEUR

- M. HUGUES (André).

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

- MM. LELEU (Raymond),  
MARBEAU (François).

## ALLOCUTION

prononcée par M. Emmanuel MONICK,

*Gouverneur de la Banque de France*

à la séance de la Commission de contrôle des banques

le 25 Juin 1947

Au moment où sont approuvés les comptes du premier exercice clos depuis la nationalisation des quatre grandes banques de dépôts, je souhaite de résumer en quelques mots les résultats dont la commission de contrôle vient de prendre connaissance.

La Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, le Comptoir National d'Escompte, le Crédit Lyonnais et la Société Générale — dont les dépôts réunis ont augmenté, au cours de l'année 1946, de près de 70 milliards de francs, soit 30 % environ — ont su conserver leur place prééminente dans l'appareil bancaire du pays.

Comparés à l'ensemble formé par les 430 banques métropolitaines soumises à la juridiction de la commission, les quatre établissements recueillent à eux seuls un peu plus de la moitié des fonds reçus du public; ils portent près de la moitié des effets revêtus directement ou indirectement de la signature de l'État et détenus par les banques. Ils accordent près des trois cinquièmes des crédits consentis aux diverses branches d'activité économique.

Aussi bien en France que dans nos territoires d'outre-mer et à l'étranger, la clientèle est restée fidèle à nos quatre grands établissements de crédit et leur prestige a été maintenu, tel que l'avait établi une longue tradition de sage prudence et de haute technicité.

\* \* \*

Je constate avec le plus vif intérêt qu'aucun des quatre établissements ne fait appel à la garantie de l'État pour assurer le paiement de l'intérêt légal des parts remises aux anciens actionnaires. Cette charge pourtant lourde, de 360 millions de francs au total, a pu être couverte par le bénéfice des entreprises.

\* \* \*

Attentifs, je puis en témoigner aux indications du conseil national du crédit et de la Banque de France, dont la préoccupation essentielle reste de favoriser sans réserve l'effort de production du pays, nos quatre grands établissements apportent l'aide nécessaire à tous les secteurs de notre économie.

La commission de contrôle compte que les initiatives et l'activité des banques nationalisées leur permettront de développer encore le champ de leurs opérations.

Chacune des banques conserve son individualité propre, ses tendances bien adaptées au genre de clientèle qu'elle s'est donnée.

Le personnel reste en place à tous les échelons et son expérience des affaires est l'un des plus sûrs garants de l'avenir. La gestion s'exerce dans un esprit d'économie et des progrès sont actuellement recherchés grâce à des suppressions de guichets et par la création de services communs.

Le respect des traditions éprouvées permet ainsi à nos grandes banques, tout en observant les disciplines nouvelles qui s'imposent dans la distribution du crédit, de rester aussi près que dans le passé d'une clientèle qui leur est fidèlement attachée. Telle est sans aucun doute l'une des causes des résultats satisfaisants qu'il me plaît aujourd'hui de souligner devant vous.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la Commission de contrôle des banques

sur l'Exercice 1946

## A V I S

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à *titre entièrement gratuit*, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

ont été réalisés : la pénurie des moyens de transport s'est atténuée et si le commerce extérieur et les mouvements de capitaux restent étroitement réglementés dans la plupart des pays, du moins la nécessité d'un retour graduel à un régime d'échanges moins restrictif est-elle à peu près unanimement reconnue. La création de la Banque Internationale de Reconstruction et du Fonds monétaire international permettra aux pays qui ont besoin de se rééquiper de se procurer une partie des ressources nécessaires à cet

banques nationalisées d'adresser les pouvoirs de l'assemblée générale au compte de « Profits et Pertes »

un rapport spécial que nous avons annexé à ces documents, les traits les plus saillants de l'année.

Enfin, conformément au vœu exprimé par nos moyens d'action du grand public, nous avons veillé à maintenir intact le patrimoine d'une clientèle qui ne nous a jamais délaissés par leur des méthodes de gestion par la législation nouvelle et nous avons sans peine concilié nos intérêts avec ceux de la nation. L'année qui se termine ne nous est pas apparue comme particulièrement difficile. Nos risques demeureront sains et nous espérons que la prudence que commandaient les circonstances nous aura préservés.

La prudence que commandaient

les circonstances par le conflit ont été si graves que nous avons dû nous en occuper. Nous avons mis d'abord les problèmes de la reconstruction des pays dévastés ; leur solution est une des tâches les plus importantes des rapports internationaux. Nous espérons que les progrès réalisés dans ce domaine nous aideront à résoudre ces problèmes.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la Commission de contrôle des banques

sur l'Exercice 1946

---

L'article 10 de la loi du 2 décembre 1945 prescrit aux banques nationalisées d'adresser à la commission de contrôle des banques, qui exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires, leur bilan au 31 décembre et le compte de « Profits et Pertes » de chaque exercice.

Nous pensons qu'il nous appartient de décrire, dans un rapport spécial que nous nous proposons de rendre public en même temps que ces documents, les traits les plus caractéristiques de l'activité de notre maison au cours de l'année.

Installés dans nos fonctions au début de 1946, nous avons, conformément au vœu du législateur, employé au service de l'intérêt général les moyens d'action du grand établissement dont la gestion nous était confiée. Nous avons veillé à maintenir intact le crédit incontesté dont il jouissait et à satisfaire pleinement une clientèle qui ne nous ménageait pas les marques de sa fidélité. Appréciant la valeur des méthodes de gestion de notre établissement, respectueux des principes posés par la législation nouvelle et des instructions reçues de la commission de contrôle, nous avons sans peine concilié dans notre action quotidienne des règles dont la contradiction ne nous est pas apparue. Nous avons vu ainsi nos affaires se développer largement, nos risques demeurer sains et un solde bénéficiaire substantiel se dégager en fin d'année.

Nous ne nous sommes d'ailleurs pas départis de la prudence que commandaient les circonstances.

Dans l'ordre international, les perturbations causées par le conflit ont été si profondes que dix-huit mois de paix ont tout juste permis d'aborder les problèmes posés par la liquidation de la guerre et la reconstruction des pays dévastés ; leur solution demandera des années et le retour à un équilibre stable des rapports internationaux ne semble pas pouvoir être espéré avant d'assez longs délais. Cependant des progrès ont été réalisés : la pénurie des moyens de transport s'est atténuée et si le commerce extérieur et les mouvements de capitaux restent étroitement réglementés dans la plupart des pays, du moins la nécessité d'un retour graduel à un régime d'échanges moins restrictif est-elle à peu près unanimement reconnue. La création de la Banque Internationale de Reconstruction et du Fonds monétaire international permettra aux pays qui ont besoin de se rééquiper de se procurer une partie des ressources nécessaires à cet

effet ; elle facilitera la stabilisation des taux de changes et l'assouplissement des réglementations instituées partout depuis la guerre. Dans le travail d'organisation qui s'élabore, les banques de chaque pays ne jouent plus le même rôle que dans le passé : les gouvernements tendent à se substituer à elles ; ils négocient directement ou avec des organisations internationales les crédits qu'ils désirent obtenir et parfois ils se procurent au moyen de prélèvements, effectués par voie d'autorité sur les avoirs en devises de leurs nationaux, les moyens de paiement nécessaires pour couvrir leurs engagements à l'étranger.

En France, l'effort de reconstruction a continué à porter essentiellement sur le matériel d'équipement ; la production industrielle n'a pas cessé de croître et dans certains secteurs, elle atteint ou dépasse le niveau de 1938, mais son essor est contrarié par l'insuffisance des disponibilités en énergie et, particulièrement, des importations charbonnières. Malgré les progrès réalisés l'agriculture n'a pas retrouvé sa capacité de production d'avant-guerre et l'insuffisance de nos ressources en produits alimentaires a dû être compensée par des achats à l'étranger. La nécessité d'exporter pour réduire le déficit de la balance commerciale a conduit à écouler une partie des fabrications sur les marchés étrangers bien que les besoins de la consommation intérieure fussent loin d'être satisfaits. Les réductions et annulations de crédits budgétaires réalisées au cours de l'année n'ont pas réussi à supprimer le déficit. Sauf un temps d'arrêt à la fin du premier semestre, la hausse des prix qu'une heureuse initiative gouvernementale a permis de freiner depuis la fin de l'exercice, s'est poursuivie pendant toute l'année à un rythme inquiétant ; elle a contribué à réduire le volume des épargnes disponibles ; par suite l'État n'a pas trouvé dans les émissions d'emprunts les moyens financiers dont il avait besoin pour couvrir ses dépenses extraordinaires et il a dû recourir à nouveau aux avances de l'institut d'émission. Le rééquipement de l'industrie et la reconstitution des fonds de roulement ont provoqué des appels au crédit qui, compte tenu de la situation monétaire et de la difficulté des placements, ont à leur tour entraîné un relèvement modéré, mais continu, des taux d'intérêt à long terme.

Dans cette conjoncture, nous nous sommes efforcés d'accorder les concours sollicités par notre clientèle chaque fois que leur dénouement nous a paru assuré dans des délais compatibles avec notre qualité de banque de dépôt et tout en prenant garde d'éviter, conformément aux recommandations du conseil national du crédit, ceux qui auraient été destinés à financer la constitution de stocks pour des fins spéculatives. L'importance des facilités que nous avons mises ainsi à la disposition du commerce et de l'industrie est attestée par les postes de comptes courants débiteurs et d'avances à notre bilan. Les crédits par acceptation répondent à des besoins analogues et tendent à se répandre de plus en plus, surtout sur certaines places et pour les opérations portant sur des matières premières telles que la laine à Roubaix et à Mazamet, le coton au Havre. Nos escomptes commerciaux ont également progressé. Nous avons pris part aux financements d'intérêt général organisés en faveur d'entreprises nationalisées telles que l'Électricité de France ou les Charbonnages de France, ou de groupements d'intérêt général constitués pour l'importation de matières premières. Au 31 décembre, le montant des concours que nous prêtons à l'État directement ou indirectement en nourrissant un portefeuille de bons du Trésor et d'acceptations du Crédit National et de la Caisse des Marchés n'avait pas sensiblement varié par rapport à l'année précédente. Pour pouvoir satisfaire dans l'avenir l'ensemble des

besoins de nos clients accrus par la hausse des prix et le développement des affaires, il est essentiel que nous développions nos comptes créditeurs ; sans doute les comptes courants commerciaux se sont-ils enflés au point de dépasser le total de nos comptes de chèques, mais ces derniers sont demeurés pratiquement inchangés ; les uns et les autres avaient d'ailleurs été exceptionnellement gonflés en 1945 à la suite de l'échange des billets. Leur stabilité trahit la réserve de certains milieux et l'appauvrissement de toute une partie de la population qui vivait de revenus fixes.

Nous avons continué à accorder, en vue du renouvellement et de la modernisation de l'outillage, des crédits à moyen terme mobilisables, les uns sous les auspices de la Caisse Nationale des Marchés de l'État et avec la caution d'un organisme professionnel, les autres avec une assurance de réescompte du Crédit National ou de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La reprise du commerce international nous a donné l'occasion de consentir de nombreux crédits documentaires ; profitant des facilités nouvelles que le ministère de l'économie nationale et l'office des changes, d'ailleurs sollicités par nous à cet égard dès le début de l'année, ont données pour favoriser les opérations d'importations suivies de réexportations, nous avons fait ouvrir par notre agence de Londres et obtenu de notre filiale de New-York, ainsi que de nos correspondants suisses des crédits en devises en faveur de nos clients ; assurés que la Banque de France nous fournirait en cas de besoin les moyens de paiement nécessaires, nous nous sommes portés garants de leur remboursement et de l'exécution des engagements pris par les bénéficiaires, au regard de la réglementation des changes.

Les affaires financières ont été actives ; de nombreuses sociétés ont procédé à des augmentations de capital ; mais la réticence de la clientèle a accru la difficulté des placements d'obligations.

Les charges que nous imposent nos services de titres se sont encore accrues : leurs efforts ont été en partie consacrés à des travaux non rémunérés tels que le dépôt des actions à la Caisse Centrale de Dépôts et de Virements de Titres ou l'échange des actions de notre établissement contre des parts bénéficiaires ; les commissions qu'ils perçoivent sur les autres opérations ne couvrent plus les frais. Il serait souhaitable que les pouvoirs publics améliorent cette situation en adoptant certaines réformes qui leur ont été suggérées.

La branche de notre exploitation consacrée à la bourse a été dans l'ensemble en progrès, mais d'un rendement médiocre : trop d'ordres portant sur un très petit nombre de titres nous imposent des frais supérieurs aux recettes qu'ils procurent. Les transactions ont été influencées pendant les premiers mois de l'année par les nationalisations et par la réquisition de valeurs étrangères : les premières ont provoqué de nombreuses réalisations non seulement sur les titres des sociétés directement visées, mais encore sur ceux qui semblaient susceptibles d'être atteints par une mesure analogue ; les secondes ont freiné la hausse des valeurs cotées à Londres et à New-York et ont ramené leurs cours au-dessous de leur parité. A partir du mois de mai, les distributions d'actions gratuites décidées par de nombreuses sociétés à la suite de la réévaluation de leur bilan ont favorisé une reprise qui, après un temps d'arrêt au cours de l'été, s'est accentuée pendant le dernier trimestre ; les cours de valeurs à revenu fixe ont fléchi graduellement.

Sous réserve de quelques relèvements de commissions qui n'ont joué qu'au cours du dernier trimestre, les conditions de banque et les taux d'intérêt sont dans l'ensemble restés inchangés ; nos frais généraux, sous la double influence des relèvements de salaires et de l'augmentation des effectifs nécessitée par le développement de nos affaires, se sont encore accrus, rendant plus instable l'équilibre des comptes d'exploitation de nos sièges de France.

Nos agences dans Paris, qui ont profité de la reprise des transactions, ont obtenu des résultats satisfaisants.

Nos agences en France ont connu une activité grandissante, qui a atteint un niveau exceptionnel sur certaines places telles que Bordeaux, Le Havre et Roubaix. Mais si leurs profits ont répondu à leurs efforts là où elles ont pu se consacrer principalement au financement des affaires commerciales, il n'en a pas été de même partout, en raison de la masse des opérations sans rémunération suffisante qu'elles doivent effectuer dans l'intérêt général. Payer des coupons, transmettre des ordres d'achats et de ventes en Bourse, entretenir des relations suivies avec une clientèle dispersée, assumer toutes ces tâches afin de pouvoir donner le concours le plus large aux émissions publiques, sont autant de services qui, dans la plupart des cas, se révèlent pour nous onéreux.

Au surplus, la recherche des dépôts, qui constitue notre premier objectif, se rencontre avec l'action parallèle des organismes professionnels de l'agriculture dans les milieux ruraux, organismes avec lesquels une coordination serait nécessaire pour éviter une concurrence dommageable. La prospection des campagnes devient au surplus de plus en plus malaisée en raison de l'état de notre parc automobile, réduit par les prélèvements ou les destructions consécutifs aux hostilités et qui n'a pu être reconstitué.

Notre département des relations étrangères a connu une grande activité. Sa tâche est rendue difficile par la complexité de la réglementation en matière de change, tant en France qu'à l'étranger, et par l'importance des travaux d'ordre administratif qui lui sont ainsi imposés.

Nos agences dans la zone sterling ont continué à obtenir des résultats satisfaisants, sauf celle de Liverpool qui fonctionnait depuis 1895 et que nous avons fermée définitivement le 31 mars 1947, lorsque tout espoir de réouverture du marché à terme du coton dut être abandonné.

Notre siège de Londres, qui gère la trésorerie en livre sterling de l'ensemble du groupe, a réalisé des bénéfices.

A Bombay, bien que les exportations de coton sur l'Europe n'aient pas encore repris, notre agence a bénéficié de l'essor général du commerce extérieur et a enregistré des profits principalement dans des opérations sur marchandises.

Nos agences australiennes ont prêté leur concours aux importateurs français de laines ; elles étendent en même temps leur clientèle locale et financent de nombreuses transactions avec les États-Unis d'Amérique et d'une façon générale avec les pays qui bordent l'océan Pacifique.

En Égypte, nos agences ont financé les exportations de coton sur la France et les importations de matériel et d'outillage. Le Gouvernement français a envoyé dans ce pays,

à la fin de l'année, une mission composée de représentants des principales industries, à la tête de laquelle il a placé notre président honoraire, M. CELIER. Nous espérons qu'il en résultera un développement du mouvement d'affaires entre les deux pays.

La situation de notre agence de Bruxelles est en voie de redressement ; nous nous préoccupons de lui constituer le capital que les nouveaux règlements belges l'obligent à posséder.

Nos sièges malgaches ont continué à faire des bénéfices ; bien que freinées par la pénurie de fret, les transactions n'ont pas cessé d'être actives tant avec la France qu'avec l'étranger.

Notre filiale, la French American Banking Corporation, obtient toujours des résultats satisfaisants. Son concours nous a été précieux pour le financement des achats effectués aux États-Unis et aussi pour la mise au point des crédits en dollars que nous avons ouverts à des importateurs de matières premières.

L'ampleur de la tâche que nous avons dû assumer en cette année de reprise a imposé un effort particulier à notre personnel, sur le dévouement duquel nous savions pouvoir compter. Le rendement du travail a toutefois été affecté par la forte proportion d'employés jeunes et dépourvus de connaissances bancaires que nous avons été obligés de recruter et par l'instabilité de ces éléments. Nous nous efforçons de remédier à cette situation en développant notre enseignement professionnel. Les salaires ont été augmentés conformément aux décisions prises par le Gouvernement. Nous avons aussi amélioré le sort de nos retraités.

Nous avons constitué, conformément à l'ordonnance du 22 février 1945, un comité central d'entreprise qui a tenu trois sessions au cours de l'année. Des comités d'établissement ont été créés à Paris et dans chaque agence-mère. Ils ont suggéré d'apporter à certaines méthodes de travail des modifications tendant à accroître le rendement et à réduire les frais généraux ; dans plusieurs cas, elles ont été mises en application et ont donné d'heureux résultats. Nous espérons qu'à la faveur des contacts directs organisés ainsi périodiquement entre la direction et les représentants du personnel, de nouvelles améliorations pourront être réalisées dans l'avenir. Le comité d'établissement de Paris, agissant par délégation du comité central, assure lui-même la gestion des œuvres sociales du siège qui n'ont pas la personnalité civile et notamment de la cantine et de la bibliothèque. Une nouvelle coopérative de consommation, au conseil d'administration de laquelle il détient la moitié des sièges, a pris la suite de l'ancienne qui a été dissoute.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont analysés par nos commissaires aux comptes. Nous n'avons pas cru devoir procéder à la réévaluation autorisée par l'ordonnance n° 45-1820 du 15 août 1945 et les décrets d'application des 5 et 28 février 1946. Les achats d'immeubles, les dépenses de matériel, les installations de coffres-forts ont été amortis en totalité ; nous avons constitué des provisions pour couvrir les créances litigieuses et douteuses. Notre portefeuille-titres s'est accru à la suite de souscriptions aux augmentations de capital effectuées par des sociétés où nous possédons des participations ou de libération d'actions déjà souscrites ; le poste correspondant du bilan reste très inférieur à la valeur de réalisation.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux de toutes natures et notamment des allocations aux retraités, amortissements, charges fiscales et provisions, notre compte de profits et pertes se traduit par un solde créditeur de 57.547.897 fr. 50. Ce solde comprend la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France, de Tunisie et de Madagascar que par nos agences installées dans des pays étrangers : Angleterre, Australie, Belgique, Égypte, Indes britanniques et Monaco.

Conformément à l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945 modifié par la loi du 17 mai 1946, il y a lieu de considérer comme charge d'exploitation une somme de 56.917.403 fr. 82, qui correspond à une répartition de 67 fr. 59 au profit de chacune des 842.098 parts bénéficiaires remises tant aux anciens actionnaires qu'à l'État et aux sociétés participantes pour le règlement de l'impôt de solidarité nationale.

Nous avons à plusieurs reprises et avec insistance attiré l'attention du ministre des finances sur la survivance de nos parts de fondateur dont la loi de nationalisation n'a pas réglé le sort; en l'absence de décision, nous avons calculé leurs droits selon les stipulations des anciens statuts qui continuent à les régir : un dividende de 16 fr. 26 reviendra ainsi à chacune des 15.076 parts non amorties. Cette répartition absorbera un montant de 245.201 fr. 60.

Il restera alors disponible une somme de 385.292 fr. 08 à reporter à nouveau au compte des porteurs de parts bénéficiaires.

Au cours de l'année, M. Alexandre CELIER a été nommé président honoraire; il a été remplacé dans ses fonctions de président par M. Georges GAUSSEL.

Le sort a désigné MM. Alexandre CELIER, Georges GAUSSEL et René VIGUIÉ comme administrateurs sortants; leurs mandats ont été renouvelés par les autorités qui les avaient désignés.

Nous avons eu la douleur de perdre le 16 février 1947, notre collègue M. Ernest CHAMON, président-directeur général de la Compagnie pour la Fabrication des Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz, administrateur de notre établissement depuis 1942 et confirmé dans ses fonctions par le ministre de l'Économie nationale; il était profondément attaché à notre établissement et l'avait fait bénéficier d'une collaboration que ses rares qualités d'homme d'affaires rendaient particulièrement précieuse. Sa forte personnalité, sa fermeté de caractère, sa grande droiture lui avaient conquis toutes les sympathies. Il est mort après une longue maladie qu'il avait contractée pendant son incarcération à Fresnes dans les derniers temps de l'occupation. Sa disparition a été vivement ressentie au sein de notre conseil; le siège devenu vacant par son décès n'a pas encore été pourvu d'un nouveau titulaire.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1946

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1946, de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui nous a été donné par arrêté de M. le Ministre de l'Économie nationale et des Finances, en date du 23 décembre 1946, publié au *Journal officiel* du 29 décembre 1946, page 11076.

Cet arrêté a été pris en application de l'article 10 de la loi n° 45-015 du 2 décembre 1945, relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit.

Le bilan de 1946, établi conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, présente un total de.....Fr.	73.242.513.811 07
contre, en 1945.....	49.808.285.874 61

soit une augmentation de.....Fr.	23.434.227.936 46
----------------------------------	-------------------

Celle-ci est motivée par un accroissement sensible de presque tous les postes du bilan, notamment les Comptes courants, les Crédeurs divers et les Acceptations à payer.

Le compte Pertes et Profits qui, conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 31 août 1937 et comme précédemment fait apparaître la provenance des bénéfices de l'exercice, accuse cette année :

à son crédit un total de.....Fr.	57.547.897 50
contre, en 1945.....	38.882.422 78

ces derniers, on le rappelle, comprennent les profits des exercices 1940 à 1944 des agences de la zone sterling.

L'augmentation en 1946 ressort donc à.....Fr.	18.665.474 72
---	---------------

La provenance du total ci-dessus de 57.547.897 fr. 50 est ainsi exprimée dans le compte Pertes et Profits, compte tenu des Charges, Amortissements et Provisions :

Exploitation.....Fr.	38.143.029 50
Portefeuille-titres et participations.....	18.985.357 56
Immeubles.....	419.510 44

Fr.	57.547.897 50
-----	---------------

Il est précisé que les deux dernières rubriques n'ont pas supporté de quote-part de Frais généraux.

Les produits bruts de la branche « Exploitation » ont accusé une progression de 73 % sur 1945, bien que le loyer de l'argent soit resté le même pendant toute l'année 1946. L'accroissement est dû presque entièrement à l'augmentation du volume des affaires, le relèvement de certains taux de commissions n'étant entré en vigueur qu'au cours du quatrième trimestre.

Si cet état de choses ne s'est traduit que par une très faible élévation du solde bénéficiaire, c'est que les charges d'exploitation se sont sensiblement accrues notamment du chef des effectifs plus nombreux en raison de l'extension des affaires et des augmentations d'appointements décidées par les pouvoirs publics.

En ce qui concerne la rubrique « Portefeuille-titres et participations », elle a été favorisée par des ventes de titres et de droits de souscription ainsi que par une augmentation sensible des dividendes encaissés.

Avant d'aborder l'examen des différents postes du bilan, nous rappellerons que le Comptoir National d'Escompte de Paris a décidé de ne procéder à aucune réévaluation dans le cadre de l'ordonnance du 15 août 1945.

Au titre de l'impôt de solidarité dont la Société était redevable, le Conseil, dans sa séance du 13 février 1946, a décidé d'en effectuer le règlement par la création :

— de 42.098 parts bénéficiaires attribuées à raison de :

41.851 à l'État,  
et 247 aux Sociétés participantes ;

— de 753 parts de fondateur pour être remises exclusivement à l'État ;

— enfin, par le versement d'une somme de 13.071 francs à revenir à l'État et aux Sociétés participantes, au titre de rompus.

Par contre, en sa qualité de Société participante le C.N.E.P. a reçu d'autres firmes des titres et des espèces. Les valeurs sont entrées pour mémoire dans le poste « Titres ». La rentrée des espèces a couvert la part du dividende de l'exercice 1944 mis en distribution en septembre 1945 auquel avaient droit les 42.098 parts bénéficiaires susvisées, ainsi que les soultes réglées. Il subsistait un excédent insignifiant qui a été porté dans les produits.

Des modalités adoptées par le Conseil dans sa séance du 13 février 1946 découlent les conséquences suivantes :

42.098 parts bénéficiaires sont venues s'ajouter aux 800.000 déjà créées en échange des 800.000 actions constituant le capital social de quatre cent millions de francs.

Ces 842.098 parts bénéficiaires, conformément à la loi du 2 décembre 1945 modifiée par celle du 17 mai 1946, ont droit chacune de recevoir, à partir de l'année 1946, une répartition fixée par le Conseil et qui ne peut être inférieure au dividende distribué à l'action pour l'exercice 1944 ou à 3 % de la valeur de rachat de la part bénéficiaire. Ce minimum est considéré comme une charge d'exploitation et garanti par l'État.

La valeur de rachat ayant été fixée à 2.253 francs, le dividende garanti pour chacune des parts bénéficiaires s'élève à un montant brut de 67 fr. 59 soit, en 1946 pour l'ensemble

des 842.098 parts bénéficiaires, à la somme globale de 56.917.403 fr. 82 égale à celle figurant à ce titre au débit du compte Pertes et Profits annexé au bilan 1946.

L'amortissement des parts bénéficiaires devant se faire en cinquante ans, à raison de 16.842 titres par an, le montant de la somme globale à répartir diminuera donc d'un cinquantième chaque année. La première tranche a été amortie le 1<sup>er</sup> janvier 1947. Elle est représentée par les titres portant les nos 505.375 à 522.216 désignés par le tirage au sort effectué le 6 décembre 1946. La somme globale à verser de ce fait, soit 37.945.026 francs, a été remise par le Trésor au C.N.E.P. et par ce dernier aux bénéficiaires, le tout courant janvier 1947.

753 parts de fondateur nouvelles sont venues s'ajouter aux 14.323 anciennes subsistant encore au 31 décembre 1945 parce que non encore amorties par voie de rachat. Le nombre des parts de fondateur en circulation a été ainsi porté à 15.076.

On croit devoir rappeler ici que les statuts d'origine ont créé soixante mille parts de fondateur ayant actuellement droit à 3 % du bénéfice subsistant après le prélèvement en faveur de la réserve statutaire, l'attribution d'un intérêt de 5 % au capital et le calcul de la quote-part des résultats revenant au Conseil. En application de ces statuts, et en tenant compte que sur le nombre total des parts de fondateur créées soit 60.753, il n'en existe plus en circulation que 15.076, le Conseil a calculé que la somme brute à revenir à chacune de ces dernières était de 16 fr. 26. Telle est l'explication de la somme de 245.201 fr. 60 portée dans le compte Pertes et Profits et qui, après la répartition du dividende garanti aux 842.098 parts bénéficiaires, laisse au compte de celles-ci un Report à nouveau de 385.292 fr. 08.

A ce sujet, on rappellera que le Report à nouveau qui existait au bilan de 1945 a été absorbé par la répartition faite au titre du dernier exercice et que c'est le motif pour lequel il n'en figure point au bilan de 1946.

Pour compléter les explications qui précèdent nous indiquerons ci-dessous les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

#### A l'Actif :

Le poste « Caisse, Trésor public, Banques d'émission » figure pour 3 milliards 982.604.932 fr. 54 au lieu de 3.963.006.618 fr. 72. Celui « Banques et Correspondants » s'élève à 9.655.692.394 fr. 06, accusant ainsi une augmentation de 3.382.949.514 fr. 02. L'accroissement du « Portefeuille-effets » est de 7.873.083.796 fr. 46, ce qui le porte à 38.946.079.643 fr. 18. Cette année le réescompte de ce poste a été effectué en appliquant, suivant la nature et l'échéance du papier, les taux pratiqués en banque à la date du 31 décembre 1946.

Le solde du poste « Coupons » atteint 304.828.316 fr. 39. Les « Comptes courants débiteurs », par suite d'une augmentation de 5.850.462.795 fr. 21, donnent un total de 8.634.019.819 fr. 16. L'ensemble des « Avances garanties » s'élève à 2.458.397.514 fr. 21.

Le poste « Avances et débiteurs divers » passe de 2.793.361.213 fr. 84 à 4.159.988.601 fr. 25. Celui « Débiteurs par acceptations », qui a son exacte contrepartie au Passif dans celui « Acceptations à payer », s'élève à 4.964.426.159 fr. 91. L'un et l'autre postes accusent ainsi un accroissement d'engagements de 4.037.504.349 fr. 36, conséquence de la participation prise par le C.N.E.P., sous cette forme de crédits, dans la reprise de la vie économique du pays.

Le poste « Titres » est passé de 7.597.709 francs à 12.628.703 francs, accusant ainsi une augmentation de 5.030.994 francs. Celle-ci provient de la libération ou de la souscription de titres effectuées au cours de l'exercice 1946, opérations qui, cette année, n'ont point été prises en charge par les résultats. En raison des abattements pratiqués antérieurement ce poste continue à figurer au bilan pour un montant très inférieur à sa valeur réelle.

Les « Comptes d'ordre et divers débiteurs » s'élèvent à 108.847.727 fr. 37 et les Crédeurs à 609.877.946 fr. 15. Leur diminution respective, soit à l'actif de 94.360.690 fr. 90 et au passif de 268.264.598 fr. 33 a pour motif en partie la compensation pratiquée, cette année, entre différents comptes de même nature.

L'ensemble des « Immeubles » est toujours porté pour quinze millions de francs. Ceux d'entre eux qui ont subi des sinistres de guerre ne figurent en comptabilité que pour mémoire, par suite de leur amortissement intégral au cours des exercices antérieurs. Le coût des installations provisoires a été amorti par prélèvements sur les provisions constituées antérieurement à cet effet. Les acquisitions nouvelles en immeubles, matériel et mobilier ont été comme auparavant intégralement amorties.

*Au Passif :*

Les « Comptes de chèques », par suite d'un accroissement de 1.040.665.435 fr. 20 sont portés pour 23.967.536.205 fr. 96. Les « Comptes courants » accusent une augmentation plus grande encore, 9.830.650.034 fr. 43 ; ils s'inscrivent pour 24.955.094.080 fr. 43. Les « Banques et Correspondants » passent de 3.365.875.403 fr. 48 à 5.717.596.472 fr. 72.

Les « Comptes exigibles après encaissement » s'élèvent à 1.190.435.890 fr. 15. Les « Crédeurs divers » forment un total de 10.175.538.669 fr. 05 contre 4.113.999.570 fr. 24 l'an dernier.

On relève une diminution de 201.936 fr. 99 sur les « Dividendes restant à payer » et de 157.346.892 fr. 70 sur le poste « Bons et Comptes à échéance fixe ».

Le poste « Réserves », par suite de la dotation en faveur de la Réserve statutaire décidée par la dernière Assemblée générale ordinaire du 27 juin 1946, soit 1.944.121 fr. 15, est passé de 460.539.522 fr. 65 à 462.483.643 fr. 80.

Le capital est toujours de quatre cent millions de francs.

Nous avons déjà commenté au début de ce rapport les diverses rubriques du compte « Pertes et Profits » et la répartition proposée qui y figure.

Depuis que l'arrêté de M. le Ministre de l'Économie nationale et des Finances, paru au *Journal officiel* du 29 décembre 1945, nous a fait l'honneur de nous confier le mandat de commissaires aux comptes, nous avons procédé à des vérifications périodiques.

En ce qui concerne l'exercice 1946, les inventaires, le bilan et le compte Pertes et Profits ont fait l'objet par nous des pointages et des vérifications habituelles.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la parfaite tenue de la comptabilité et sa concordance avec les comptes qui nous ont été soumis.

Paris, le 16 mai 1947.

*Les Commissaires aux Comptes :*

R. LELEU,  
F. MARBEAU.

## RAPPORT SPÉCIAL

DES

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

(article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

(EXERCICE 1946)

MESSIEURS,

Du fait que le Comptoir National d'Escompte de Paris est une banque nationalisée, le présent rapport spécial concernant l'exercice 1946 doit être établi en conformité non seulement des prescriptions édictées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par la loi du 4 mars 1943, mais encore en conformité de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946 qui a fixé les règles fondamentales de fonctionnement des banques de dépôts nationalisées.

Les opérations traitées par le C.N.E.P. soit avec ses administrateurs pris personnellement, soit avec une société ou entreprise dont un administrateur du C.N.E.P. serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, sont de par leur nature, toutes des opérations normales de banque avec sa clientèle.

Aux termes de l'article 40, elles ne sont point, en raison de ce caractère, soumises à l'autorisation préalable par le Conseil et en conséquence, n'ont pas à faire l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes, ni d'une approbation particulière de l'Assemblée.

Désormais, aux termes de l'article 17 du décret du 28 mai 1946, aucun crédit non garanti par un nantissement, par une délégation de marché ou par la remise à l'escompte d'effets commerciaux, ne peut être consenti par une banque nationalisée aux personnes et entreprises visées par l'article 40 de la loi de 1867 modifiée par la loi du 4 mars 1943 sans que soient respectées toutes les formalités prescrites par cet article, étant rappelé que c'est la Commission de Contrôle des Banques qui se trouve substituée à l'Assemblée des actionnaires.

Toujours aux termes de ce même décret, les mêmes formalités s'appliquent aux crédits accordés aux membres du personnel d'une banque nationalisée si ces crédits ne sont point assortis de l'une ou l'autre des garanties énumérées ci-dessus et si leur montant dépasse une annuité de traitement ou d'honoraires.

Comme suite à l'ensemble de ces dispositions législatives et réglementaires, il nous a été déclaré qu'aucun crédit non garanti n'avait été accordé à des membres du personnel dans les conditions susvisées et il nous a été fourni la liste des opérations traitées avec des Sociétés ayant avec la vôtre des administrateurs communs.

Ces opérations sont au nombre de dix-neuf.

Elles peuvent se classer en deux catégories :

1° Opérations concernant une augmentation de capital ou une émission d'obligations ;

2° Opérations accordant une facilité de caisse ou un crédit sous les diverses formes habituelles.

Elles entrent donc dans le cadre d'opérations courantes de banque ; elles sont réalisées à des conditions normales et ne sont indiquées ici qu'autant que de besoin.

Paris, le 16 mai 1947.

*Les Commissaires aux Comptes :*

R. LELEU,  
F. MARBEAU.

## BILAN

ET

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

## BILAN AU 31

### ACTIF

CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION . . . . .	Fr. 3.982.604.932 54
BANQUES ET CORRESPONDANTS . . . . .	9.635.692.394 06
PORTEFEUILLE-EFFETS . . . . .	38.946.079.643 18
COUPONS . . . . .	304.828.316 39
COMPTES COURANTS . . . . .	8.634.019.819 16
AVANCES GARANTIES . . . . .	2.458.397.514 21
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS . . . . .	4.159.988.601 23
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS . . . . .	4.964.426.159 91
TITRES . . . . .	12.628.703 »
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS . . . . .	108.847.727 37
IMMEUBLES ET MOBILIER . . . . .	15.000.000 »
TOTAL . . . . .	Fr. 73.242.513.811 07

### HORS-

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS . . . . .	
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS . . . . .	
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS . . . . .	

## DÉCEMBRE 1946

### PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES . . . . .	Fr. 23.967.536.205 96
COMPTES COURANTS . . . . .	24.935.094.080 43
BANQUES ET CORRESPONDANTS . . . . .	5.717.596.472 72
COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT . . . . .	1.190.435.890 15
CRÉDITEURS DIVERS . . . . .	10.175.538.669 05
ACCEPTATIONS A PAYER . . . . .	4.964.426.159 91
DIVIDENDES RESTANT A PAYER . . . . .	3.143.260 83
BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE . . . . .	738.833.584 57
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS . . . . .	609.877.946 15
RÉSERVES . . . . .	462.483.643 80
CAPITAL . . . . .	400.000.000 »
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE . . . . .	57.547.897 50
TOTAL . . . . .	Fr. 73.242.513.811 07

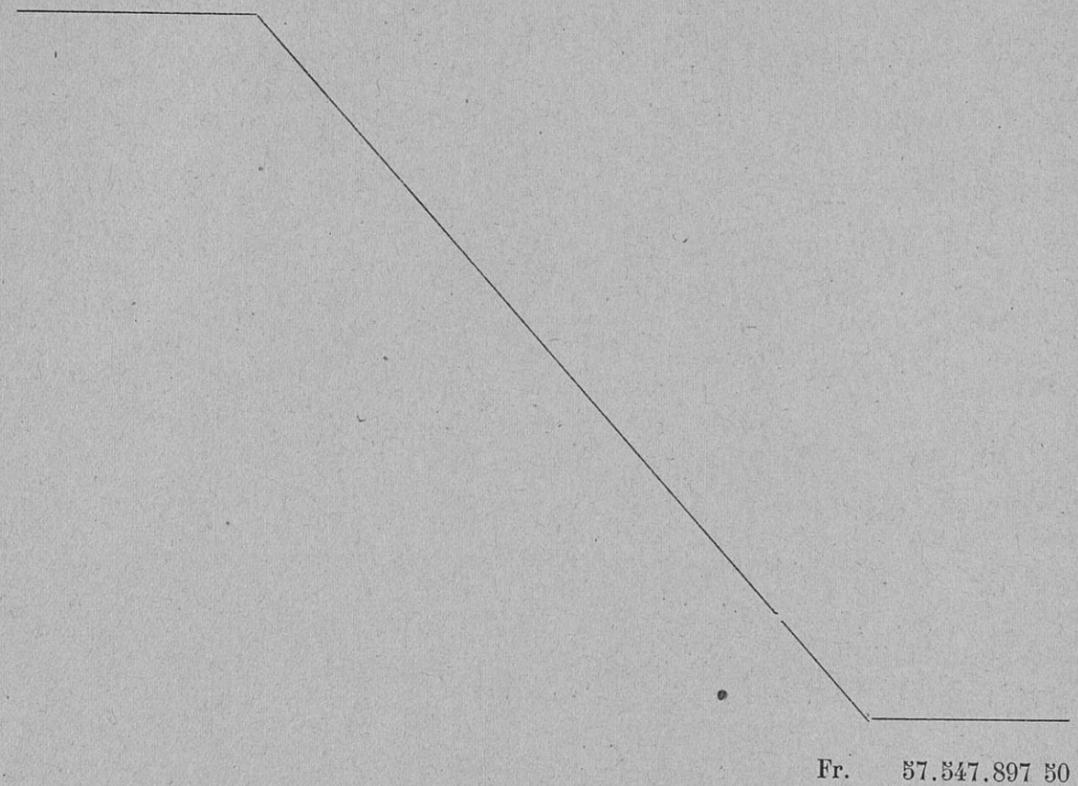
### BILAN

. . . . .	Fr. 2.821.877.229 56
. . . . .	3.699.829.979 »
. . . . .	2.383.571.478 56

### COMPTE DE PROFITS, ET

#### DÉBIT

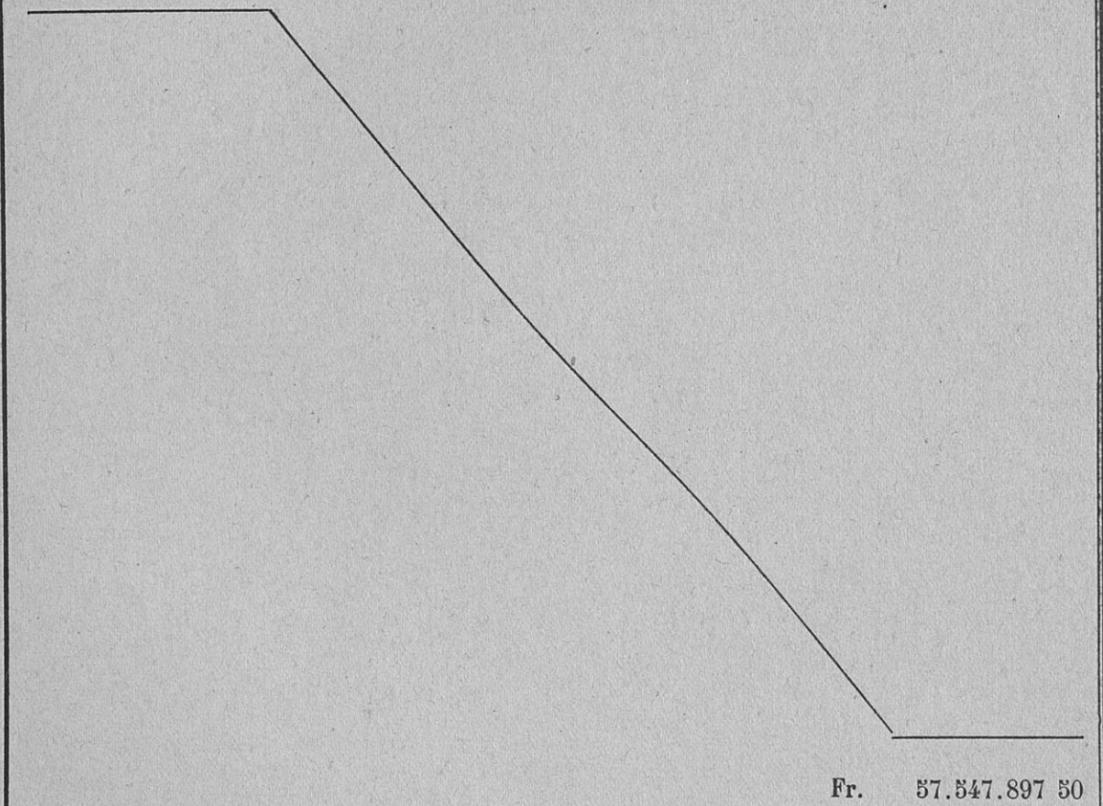
ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES, considérée comme charge d'exploitation (art. 8 de la loi du 2 décembre 1945).	
Intérêt 3 %, soit Fr. 67,59 sur 842.098 parts bénéficiaires. . . . .	Fr. 56.917.403 82
ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit Fr. 16,26 sur 15.076 parts de fondateur non amorties. . . . .	Fr. 245.201 60
REPORT A NOUVEAU (compte des porteurs de parts bénéficiaires) . . . . .	385.292 08



### PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1946

#### CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE,	
compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :	
— EXPLOITATION . . . . .	Fr. 38.143.029 50
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS . . . . .	18.985.357 56
— IMMEUBLES. . . . .	419.510 44



## RÉSOLUTIONS

adoptées par la commission de contrôle des banques

en sa séance du 25 Juin 1947

---

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

La commission de contrôle des banques, conformément aux propositions du conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des commissaires :

— Approuve les comptes de l'exercice 1946 arrêtés au 31 décembre 1946 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à 67 fr. 59 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946,

Et à 16 fr. 26 par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du Comptoir National d'Escompte de Paris.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

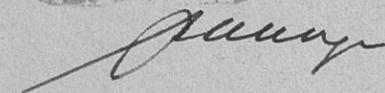
La commission approuve le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

---

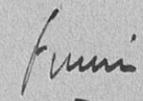
*Certifié conforme :*

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

*Le Directeur,*



COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS  
Le Vice-Président, Directeur Général



# COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

## BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- |   |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|
| *A. Bd St-Germain, 147.<br>B. Rue de Rivoli, 55.<br>*C. Bd Diderot, 23 (G. de Lyon).<br>D. Rue Rambuteau, 2.<br>E. Rue Turbigo, 16.<br>F. Place de la République, 15.<br>G. Rue de Flandre, 2.<br>et Bureau aux Abattoirs de la Villette. | H. R. du Quatre-Septembre, 2.<br>*I. Bd Magenta, 80-82.<br>J. Bd de Strasbourg, 19.<br>K. Boulevard Voltaire, 54.<br>L. Rue de Clugny, 36.<br>M. Av. Kléber, 87 (Passy).<br>*N. Avenue Mac-Mahon, 35.<br>O. Bd Montparnasse, 71.<br>P. Bd Beaumarchais, 2. | *R. Bd Saint-Michel, 53.<br>S. Avenue des Gobelins, 2 bis.<br>*T. Boulevard de Courcelles, 2.<br>*U. Av. des Champs-Élysées, 49.<br>V. Avenue d'Orléans, 30.<br>*W. R. St-Lazare, 75 (Pl. de la Trinité).<br>X. R. du Commerce, 40 (Grenelle).<br>Y. Fg Saint-Honoré, 113.<br>*Z. Place Saint-Augustin, 2. | A.B. R. de Ménilm<br>*A.C. Rue Bergère, 14.<br>A.D. Boulevard Barbès, 25.<br>A.E. Rue La Fayette, 44.<br>A.F. Boulevard Voltaire, 199.<br>A.G. Chaussée de la Muette, 2.<br>A.H. Avenue Bosquet, 47 bis.<br>A.J. Rue d'Auteuil, 50.<br>A.K. Rue du Havre, 9. | AL Avenue de Villiers, 93.<br>AN. Avenue Victor-Hugo, 96.<br>AP. Place Gambetta, 1.<br>AR. Rue Pierre-Semart, 2.<br>(square Monthonlon).<br>*AT. Boulevard Raspail, 12.<br>AV. Rue de Belleville, 168.<br>AY. Rue Etienne-Marcel, 46.<br>*BA. Avenue Friedland, 6. |
|---|--|--|--|--|

## BUREAUX DE BANLIEUE

- |   |  |   |  |   |
|---|--|---|--|---|
| ASNIÈRES<br>AUBERVILLIERS<br>BOULOGNE-SUR-SEINE<br>BOURGET (Le) | CHARENTON<br>CLICHY-SUR-SEINE<br>COLOMBES<br>*ENGHEN-LES-BAINS | ERMONT<br>LEVALLOIS-PERRET<br>LIVRY-GARGAN<br>MONTREUIL-SOUS-BOIS | MONTROUGE<br>*NEUILLY-SUR-SEINE<br>NOISY-LE-SEC<br>*RAINY (Le) | ROSNY-SOUS-BOIS<br>SAINT-DENIS<br>VINCENNES |
|---|--|---|--|---|

(\*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

## AGENCES EN FRANCE :

- |  |   |  |  |  |  |   |
|--|---|--|--|--|--|---|
| Abbeville<br>Agen<br>*Aix-sur-Adour<br>*Aix-en-Othe<br>Aix-en-Provence<br>Aix-les-Bains<br>Albi<br>Alençon<br>Alès<br>*Allasac<br>Amiens<br>*Ancenis<br>Angers<br>Angoulême<br>Annecy<br>Annunay<br>Antibes<br>*Apt<br>*Ardentes<br>Argenton-sur-Creuse<br>Arlès<br>Armentières<br>*Arneke<br>Arras<br>*Aubigné<br>Auch<br>Aurillac<br>Autun<br>Auxerre<br>*Auxonne<br>*Avalles-Limousine<br>Avignon<br>Bagnols-sur-Cère<br>*Bains-les-Bains<br>*Bandol<br>*Barbezieux<br>*Baugé<br>Bayonne<br>Beaucourt<br>Beaufort-en-Vallée<br>*Beaumont-de-Lomagne<br>*Beaumont-sur-Oise<br>*Beaumont-sur-Sarthe<br>Beaune<br>*Beaupréau<br>Beauvais<br>Belfort<br>*Bellac<br>*Belvezet-du-Razès<br>*Bénévent-l'Abbaye<br>Bergerac<br>Bergues<br>Besnon<br>Béthune<br>*Beuzeville<br>Béziers<br>Blarritz<br>*Bize<br>Blois<br>Bolbec<br>*Bonnétable<br>Bordeaux<br>Boulogne-sur-Mer<br>*Boulon (Le)<br>*Bourbourg (La)<br>*Bourbourg | Bourg<br>Bourges<br>*Bourguell<br>*Boussac<br>Branne<br>*Brantôme<br>Brest<br>*Briquemec<br>*Briec-sur-l'Odet<br>Brioude<br>Brive<br>Bruyères<br>*Buxières-les-Mines<br>*Cadillac-sur-Garonne<br>Caen<br>Cagnes-sur-Mer<br>Cahors<br>Calais<br>Cambrai<br>*Candale<br>Cannes<br>Carcassonne<br>*Carmaux<br>Carpentras<br>*Castillon-s-Dordogne<br>Castres<br>*Caussade<br>Cavaillon<br>*Celles-sur-Belle<br>*Chabanais<br>*Chablis<br>*Chalonnes-sur-Loire<br>Châlons-sur-Marne<br>Chalon-sur-Saône<br>Chambéry<br>Chambon-Feugerolles<br>Charleville<br>Chartres<br>Château-d'Oléron<br>*Châteaugiron<br>*Châteauneuf-s-Sarthe<br>Châteaurenard<br>Châteauroux<br>*Chatel-Guyon<br>Châtelleraut<br>*Châtillon-en-Bazois<br>*Châtillon-sur-Indre<br>Châtillon-sur-Seine<br>*Chaumes-en-Brie<br>Chaunay<br>*Chaville<br>*Chef-Boutonne<br>*Chemillé<br>Cherbourg<br>Cholet<br>*Cirey<br>Clermont-de-l'Oise<br>Clermont-Ferrand<br>Clermont-l'Hérault<br>Clisson<br>*Cluses<br>Cognac<br>*Combronde<br>Compiègne<br>Concarneau<br>*Condé-sur-Noireau<br>Confolens | *Conlie<br>*Conneré<br>*Contres<br>*Corbeil<br>*Corcieux<br>*Coté-Vérac<br>*Coulonges-s-l'Autize<br>*Cour-Cheverny<br>*Coutances<br>*Couterne<br>*Coutras<br>*Crecy-sur-Serre<br>Crest<br>*Culan<br>*Dammartin-en-Goële<br>Dax<br>Deauville<br>Dieppe<br>Dijon<br>Dole<br>*Dorat (Le)<br>Douai<br>Dreux<br>Dunkerque<br>*Ebreuil<br>*Eguzon<br>Ehoul<br>Epernay<br>*Epernon<br>Epinal<br>*Ernée<br>*Eshly<br>*Etables<br>Evian-les-Bains<br>Evreux<br>*Excideuil<br>*Eymet<br>*Eysines<br>*Falaise<br>Ferté-Bernard (La)<br>Ferté-Macé (La)<br>Firminy<br>Fleche (La)<br>Fiers-de-l'Orne<br>*Fleurance<br>Fontainebleau<br>Fontenay-le-Comte<br>*Fresnay-sur-Sarthe<br>Frontignan<br>Ganges<br>Gannat<br>*Garches<br>*Genillé<br>*Gonneville-la-Mallet<br>*Grand-Lucé (Le)<br>Graulhet<br>Gray<br>Grenoble<br>*Guercy-de-Bretagne<br>*Guercy-s-l'Aubois (La)<br>*Guignès-Rabutin<br>*Guitres<br>*Hasparrén<br>Hayre (Le)<br>Hazebrouck<br>*Hennebent | Honfleur<br>*Hères<br>*Isle-Adam (L)<br>*Isle-en-Jourdain (L)<br>*Isle-Jourdain (L)<br>Issouire<br>Issoudun<br>Jarnac<br>*Langeais<br>Langon<br>*Lannemezan<br>Lanux<br>*Lautrec<br>*Lavaudou (Le)<br>*Lencloître<br>Léves<br>*Lesparre<br>Lézay<br>Lézignan-Corbières<br>Libourne<br>Lieuville<br>Lille<br>*Lillebonne<br>Limoges<br>Limonx<br>Lisieux<br>*Livarot<br>*Livron<br>Loches<br>*Longuyon<br>Longwy<br>Lons-le-Saunier<br>Lorient<br>*Lorignac<br>Lourdes<br>Louviers<br>*Lude (Le)<br>Lunéville<br>Lusignan<br>*Lussac-les-Châteaux<br>Lyon<br>Macon<br>*Magnac-Laval<br>Mans (Le)<br>Mansle<br>*Mantes-Gassicourt<br>*Marais<br>*Marmande<br>*Marsaille<br>*Maujeu-Soule<br>*Mauzé<br>Mayenne<br>*Mayet<br>Mazamet<br>Meaux<br>*Meulan-sur-Yèvre<br>Melun<br>*Mens<br>Menton<br>*Merville<br>*Misle-sur-Sarthe<br>Metz<br>*Meung-sur-Loire | Millau<br>*Mirebeau-en-Poitou<br>*Monségur<br>Montauban<br>*Montbard<br>*Montbéliard<br>Montbrison<br>Mont-de-Marsan<br>*Montélimar<br>*Montgeron<br>*Montlhéry-s-Saône<br>Montluçon<br>Montmédy<br>*Montpellier<br>*Montpon-sur-l'Isle<br>Moriac<br>Mouls<br>Mouy<br>Mulhouse<br>Murat<br>Nancy<br>Nantes<br>Narbonne<br>*Narbonne<br>*Narbonne<br>*Narbonne<br>Nîmes<br>Niort<br>*Nogent-sur-Seine<br>*Nomeny<br>*Nontron<br>*Ollioules<br>*Olonzac<br>*Oléron-Sainte-Marie<br>Orange<br>Orléans<br>*Ormes (Les)<br>*Ouzouer-le-Marché<br>*Paimbœuf<br>*Pau<br>*Pauhanquet<br>Périgueux<br>Péronne<br>Perpignan<br>*Pieux (Les)<br>*Pignat<br>*Poitiers<br>*Poix<br>*Poigny<br>*Pont-à-Mousson<br>*Pont-à-Vendres<br>*Pont-Saint-Esprit<br>*Pont-Sainte-Maxence<br>*Pomac<br>*Port-Vendres<br>*Pré-en-Pail<br>*Prémory<br>Puy (Le)<br>*Puy-laurens<br>Quimper<br>*Rambervillers<br>*Raon-l'Étape | Redon<br>Reims<br>Remiremont<br>Rennes<br>Réole (La)<br>*Reposons-sur-Matz<br>*Retournac<br>*Reuil<br>*Ricomarie (La)<br>Riom<br>Rive-de-Gier<br>Roanne<br>*Roche-Bernard (La)<br>*Rochechouart<br>*Rochefort-sur-Mer<br>*Rochelle (La)<br>*Rocroi<br>*Rodez<br>Romans<br>Nancy<br>*Roquefort-ar-Soulzon<br>*Roquemaure<br>*Roubaix<br>Rouen<br>*Rumilly<br>*Saales<br>*St-Amant-les-Eaux<br>*Saint-Ambroix<br>*St-Antonin<br>*Saint-Brieuc<br>*Saint-Chamond<br>*St-Claude<br>*St-Dizier-en-Velay<br>*Saint-Dié<br>*Olzonac<br>*St-Etienne-de-Montluc<br>*Saint-Gaultier<br>*St-Genès<br>*St-Germain-en-Laye<br>*St-Hippolyte-du-Fort<br>*Saint-Jean-d'Angély<br>*St-Julien-en-Genevois<br>*Saint-Junien<br>*Saint-Just-sur-Loire<br>*Saint-Lô<br>*Saint-Malo<br>*Saint-Marcellin<br>*Saint-Nazaire<br>*Saint-Pierre<br>*Saint-Pierre-des-Nids<br>*Saint-Pierre-d'Ileron<br>*Saint-Pierre-Eglise<br>*Saint-Quentin<br>*St-Remy-sur-Loire<br>*St-Remy-de-Provence<br>*St-Romain-de-Colbosc<br>*Saint-Saulge<br>*St-Savin-s-Gartempe<br>*Saint-Servan<br>*Saint-Sever-s-l'Adour<br>*Salanches<br>*Salon<br>*Samatan<br>*Sarcelles | *Saugues<br>*Saulieu<br>*Saurmur<br>*Scionzier<br>Sedan<br>*Sées<br>*Sègre<br>*Semur<br>*Sens<br>*Sète<br>*Seurre<br>*Sillé-le-Guillaume<br>*Soissons<br>*Solignac<br>*Sourdeval-la-Barre<br>*Soustons<br>*Souterraine (La)<br>*Strasbourg<br>*Sury-le-Comtal<br>*Suze (La)<br>*Talley (La)<br>*Tardets<br>*Tartas<br>*Taverny<br>*Tessy-sur-Vire<br>*Thouaré<br>*Thouy<br>Toulon<br>Toulouse<br>Tourcoing<br>Tours<br>Tremblade (La)<br>Trouville<br>Troyes<br>*Vas<br>*Vaison<br>*Val-André-Pléneuf<br>Valence<br>*Valence-d'Agen<br>Valenciennes<br>Vannes<br>*Varennes-sur-Allier<br>*Vermenton<br>*Vermon<br>*Vernoux<br>*Versailles<br>*Vésinet (Le)<br>Vichy<br>*Vic-sur-Cère<br>*Vic-sur-Seille<br>Vienne<br>Vierzon<br>*Vignac (Le)<br>*Vihiers<br>*Villaines-la-Juhel<br>*Villefort<br>*Villfranche-s-Saône<br>*Villeneuve-sur-Lot<br>*Villiers-Bocage<br>Vire<br>Vitry<br>Voiron<br>*Voreppe<br>*Voves |
|--|---|--|--|--|--|---|

## AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT :

- |         |                          |                                     |                               |   |                                   |
|---------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|---|-----------------------------------|
| LONDRES | BRUXELLES<br>MONTE-CARLO | ALEXANDRIE<br>LE CAIRE<br>PORT-SAÏD | BOMBAY<br>MELBOURNE<br>SYDNEY | TANANARIVE — DIÉGO-SUAREZ<br>TAMATAVE — MAJUNGA<br>MANANJARY — FIANARANTSOA<br>TULEAR — MORONDAVA | TUNIS<br>BIZERTE<br>SOUSSE — SFAK |
|---------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|---|-----------------------------------|

REPRÉSENTANTS En Argentine : M. A. BECQUEREL, Reconquista 165, BUENOS-AIRES.

(\*) Agences fonctionnant périodiquement.

I. M. P.  
CHAIX  
5111-747.

